YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° tel : 01 69 49 79 00
N/Ref : NDA/PM/CM

DECISION N° 2005/177

OBJET : Convention de prestations de service relative à la mise à disposition de poneys pour la fête de la ville le dimanche 19 juin 2005, conclue avec le PONEY CLUB de QUINCY SOUS SENART

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001 et 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics,

CONSIDERANT que la commune souhaite, dans le cadre de la fête de la ville, bénéficier de la mise à disposition de poneys le dimanche 19 juin 2005 au titre des actions d'animation,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société dénommée le PONEY-CLUB de QUINCY – sis 1 rue des Artisans – 91480 QUINCY sous SENART

DECIDE

D'APPROUVER et de signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la mise à disposition de poneys et à la présence d'accompagnateurs le dimanche 19 juin 2005 de 14 h 00 à 18 h00, Parc Caillebotte, pour un montant 691,53 € hors taxes soit 729,56 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 19 mai 2005

MAIRIE D'YERRES

Le Député-Maire
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

REÇU LE
07 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY